



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Dépose partielle de bungalow sis 117 rue de Bordeaux

DE20160321_18

Conseil municipal du 21 mars 2016

Rapporteur :
Pascal MONIER

Télétransmise à la Préfecture le
Affichée le 25 mars 2016

24 MARS 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Etaient absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

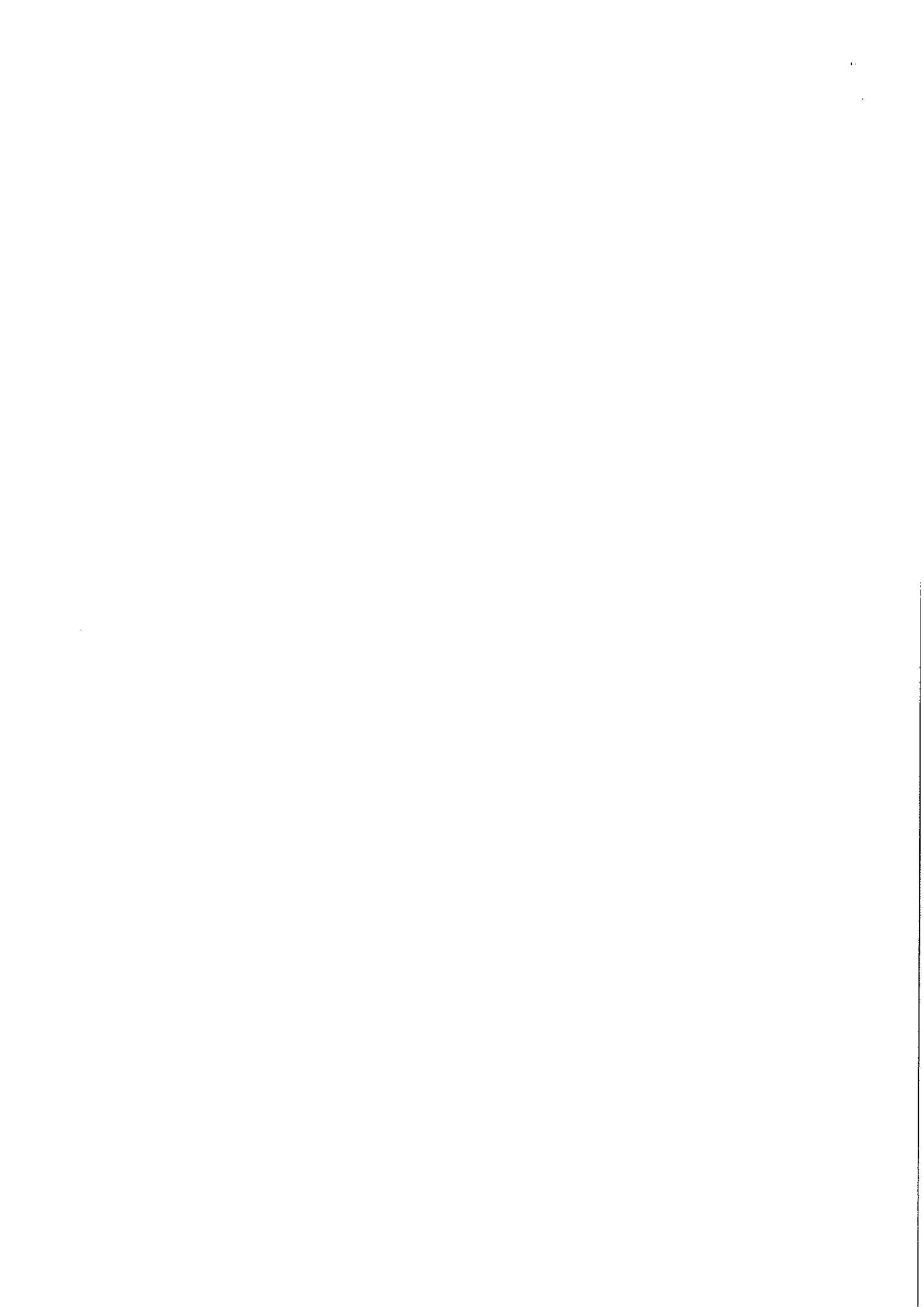
Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint



V I E Q U O T I D I E N N E

Dépose partielle de bungalow sis 117 rue de Bordeaux

Développement urbain
id : 1324

Conseil municipal
21 mars 2016

18

Rapporteur : Pascal MONIER

Pour satisfaire les besoins de l'EESI, le Syndicat Mixte du Pôle Images, par convention en date du 27 août 2014, mettait à disposition les locaux dit « Halle aux Arts » sis 117 rue de Bordeaux.

En date du 2 juillet 2015, suite à l'état de dégradation avancé de l'immeuble, le SMPI a informé par courrier l'EESI et la Ville de sa décision de procéder à sa démolition. Celle-ci a eu pour conséquence la délocalisation par l'EESI de ses activités et de fait rend inutile le bungalow sanitaire attenant, propriété de la Ville.

Ce bungalow sanitaire sera donc déposé et installé sur la parcelle BI 163 sise boulevard Chanzy, et mis à disposition des commerçants non sédentaires dans le cadre du repositionnement de la foire bi mensuelle.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute déclaration ou demande d'autorisation relative aux procédures d'urbanisme afférentes :

- à la dépose du bungalow 117 rue de Bordeaux,
- à l'installation de ce dernier sur le site du parking de Chanzy.

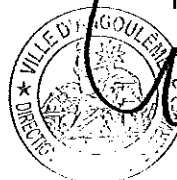
Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour

21 mars 2016

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité de service public
Evaluation des politiques publiques

